

LE SENS DE LA VIGNE

Le magazine de la protection de la vigne | Numéro 19 - Juin 2020

DOSSIER

Gérer
la ZNT riverains

////

AGRICULTURE DURABLE

Les EPI, nouvelle génération
bien mieux adaptés à la viticulture

////

BONNE NOUVELLE

Culture champs : le podcast



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Sommaire

Éditorial

//// **Pierre-Yves YEME**
Ingénieur responsable du réseau de Fermes de références

La bonne distance

La gestion durable de la pulvérisation en viticulture doit concilier le respect de l'environnement, la sécurité des applicateurs et des riverains tout en maintenant la production et l'équilibre économique de l'entreprise.

Avec notre réseau de Fermes de références, nous menons depuis de nombreuses années des expérimentations pour évaluer les technologies performantes qui répondent à ces objectifs. Nous avons pu confirmer l'intérêt des buses à injection d'air équipant des pulvérisateurs face par face, pour limiter la dérive tout en préservant l'efficacité de nos produits. D'ailleurs, ce type de matériel fait partie de la liste des équipements homologués pour moduler les distances de sécurité dans le cadre des chartes de riverains. La protection des utilisateurs est tout aussi fondamentale et se concrétise, cette campagne, par la promotion d'une nouvelle génération d'EPI, mieux adaptés aux travaux dans les vignes. La recherche, avec la mise au point de solutions de biocontrôle, s'ajoute à la liste des moyens pour optimiser les zones de non traitement. Se pose alors l'acceptabilité par la société de ces pratiques. Les Fermes de références nous enseignent qu'avec du dialogue, le regard des riverains change. Durablement.

03
04
10
12

Le Sens de la Vigne

/ numéro 19 / juin 2020

Publication éditée par Bayer SAS.
Chefs d'édition : Johanne Subit, Jean-Luc Dedieu.
Secrétaire générale : Karine Grataloup.

P3 // EN BREF

L'ACTUALITÉ DE LA VIGNE

P4 // DOSSIER

CHARTER RIVERAINS
TERREAU DU DIALOGUE
CONSTRUCTIF

P10 // AGRICULTURE DURABLE

EPI NOUVELLE GÉNÉRATION, BIEN MIEUX ADAPTÉS À LA VITICULTURE

P12 // BONNE NOUVELLE

PODCAST CULTURE CHAMPS
PARTAGEONS LES BONS MOTS,
EN AUDIO

Ce magazine **Le Sens de la Vigne** a du sens pour vous ?

Abonnez-vous sur bayer-agri.fr/abovigne pour continuer à le recevoir, c'est simple et gratuit.

PULVECO, POUR LA BONNE DOSE

La qualité de la pulvérisation permet d'ajuster la dose de produits de traitement et de réduire en conséquence l'IFT. Inrae et l'UMT Ecotech de Montpellier proposent aux viticulteurs l'outil PulvEco pour mesurer la qualité de pulvérisation de six catégories d'appareils utilisés en vignes larges. À la clé : un conseil sur un potentiel de réduction de doses en fonction du stade phénologique de la vigne. L'outil s'appuie sur une base de données de plus de 520 essais de mesure de la qualité de pulvérisation réalisés à l'aide du banc d'essai EvaSprayViti depuis 2013.

COUVERTS VÉGÉTAUX MULTISERVICES

L'agroécologie semble être une bonne piste pour réduire les herbicides, notamment avec l'installation des cultures dites de services (CDS) dans les vignes. C'est l'un des axes de recherche du Domaine de Pech Rouge à Gruissan, dans l'Aude. Il s'agit d'implanter des couverts végétaux ou des enherbements avec des espèces végétales semées seules, ou en mélanges. Elles font office d'engrais verts pour la vigne, restructurent le sol et favorisent la biodiversité. La vigueur de la vigne est renforcée avec à la clé une résilience accrue face aux maladies fongiques. L'enherbement doit être contrôlé pour ne pas avoir de concurrence avec l'accès à l'eau.

52 **PRODUITS DE BIOCONTRÔLE** sont attendus en 2025 pour la viticulture, selon une enquête d'IBMA réalisée auprès de ses entreprises adhérentes.

HVE ET BIODIVERSITÉ

Dans l'Aude, les 60 exploitants de la cave Les Vignerons artisans de Cascastel installés sur 850 ha à une vingtaine de kilomètres de la mer Méditerranée, prêtent une attention particulière à la biodiversité. Depuis mars, 70 % des volumes produits sont certifiés HVE, le troisième niveau de la certification environnementale. Leur objectif est d'obtenir 95 % de la production placée sous ce label en 2020 et 100 % en 2021. La Cave a mis en place plusieurs démarches de protection des espèces animales.

MODERNISER LE DISPOSITIF DE L'ÉPIDÉMIOLOGIE

Le réseau d'épidémiosurveillance des maladies et des ravageurs des cultures ainsi que les Bulletins de santé du végétal (BSV) sont essentiels pour réduire l'usage des pesticides. Selon un rapport⁽¹⁾ publié le 28 avril et commandé par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique pour moderniser ces deux outils, les agriculteurs du réseau Dephy et des fermes 30 000 pourraient être davantage impliqués dans les observations avec des méthodes simplifiées de suivi. Cette montée en puissance devrait aussi mobiliser de nouvelles technologies, des applications de sciences participatives et de saisie des données. Les auteurs invitent à organiser à l'échelle nationale un dispositif d'échanges techniques sur les outils, les méthodes d'épidémiosurveillance et à mutualiser les bonnes pratiques entre tous les organismes impliqués.

⁽¹⁾ Rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) montée en puissance doit mobiliser de nouvelles technologies d'observation, des applications de sciences participatives, ainsi qu'un outil de saisie des données d'observation sur le terrain.

Charte riverains

Terreau du dialogue constructif

La ville est venue à la vigne. Trop vite. Passages du pulvérisateur, dépôts de terre et de déchets verts sur les routes, bruit des tracteurs, inquiètent ou agacent selon, souvent par méconnaissance de l'autre. Les charges médiatiques, les attaques sur les réseaux sociaux, les interpellations sur site, ne facilitent pas une communication sereine. La construction de chartes de riverains départementales, décidées dans la loi Égalim issue des États généraux de l'alimentation, a justement pour objectif de réduire ces tensions. Les professionnels ont saisi cette opportunité pour fixer dans leurs départements les règles des distances de sécurité, ces bandes non traitées entre leurs parcelles et les propriétés limitrophes.

Les chartes doivent recréer les conditions du dialogue. Difficile ce printemps, confinement oblige, d'évoquer les concertations avec les représentants des riverains, ultime étape avant la signature de la charte par le préfet. Néanmoins de nombreux viticulteurs sont déjà prêts. De leur propre aveu pour être "irréprochables", comme le souligne Yan Cogné, viticulteur dans le Maine-et-Loire. D'autres, à l'image de Damien Chombart dans le Bordelais, ont pris tôt les devants et entretiennent aujourd'hui une vraie dynamique de dialogue. Car c'est bien là tout l'enjeu. Expliquer. Une histoire de personnalité, de temps et d'outils pour pouvoir remplir plus facilement cette mission de pédagogie. Pour Anthony Senequier, viticulteur dans le Var, les chartes de riverains ressortent comme "une profession de foi". La croyance dans la co-construction et la transparence.



La charte des riverains, pour prendre les devants

//// Anthony Senequier, viticulteur à Vidauban dans le Var (83), appellation Côtes de Provence

La charte des riverains du Var est finalisée. Les porteurs du projet auraient dû engager la concertation publique ce printemps. Mais, le temps s'est suspendu... Anthony Senequier a fait partie du groupe de travail en sa qualité de président des Jeunes Agriculteurs du département. Pour lui, cette charte pose le cadre de la discussion entre citoyens.



Anthony SENEQUIER - viticulteur à Vidauban dans le Var (83), appellation Côtes de Provence.

Anthony Senequier a participé à la création de la charte de riverains du Var pendant son mandat de président des Jeunes agriculteurs de ce département qui s'est terminé en mars. Administrateur de la cave des Maîtres Vignerons de Vidauban, il exploite 26 hectares dans un village préservé de la pression foncière qui s'exerce sur le golfe de Saint-Tropez. Pour autant, le thème du dialogue avec les riverains l'interpelle, bousculé par les critiques et les informations erronées qui circulent sur les pratiques agricoles. Convaincu que c'est collectivement que le monde agricole trouvera les moyens de reprendre la main, il a fait partie de ceux qui se sont saisis très tôt du projet de charte. "Nous avons commencé les séances de travaux en juillet 2019 avec la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, les représentants de l'Inao, et de la distribution agricole, raconte-t-il. Nos recommandations ont inspiré les instances nationales. La charte aurait dû être signée par l'Association des maires, à l'issue de la concertation programmée ce printemps avec les représentants des riverains, le préfet souhaitant être tuteur".

Un cadre plus lisible que l'arrêté

Le confinement a suspendu ce temps d'échanges. Dans des secteurs du Var, où des îlots de vignes se maintiennent au milieu de zones fortement peuplées, les rapports sont compliqués. Les maires organisent régulièrement des réunions depuis deux ans. Il est convaincu que la charte leur apportera avant tout un cadre, pour engager la discussion. Son contenu est calé sur celui du décret national et de l'arrêté publié le 27 décembre dernier mais mentionne en plus une interdiction de traitement en cas de vent. "La charte est comme une profession de foi, elle est plus lisible que l'arrêté. C'est ensuite une histoire d'hommes et de moyens de communication", relève-t-il. Sur sa commune, les riverains ne sont pas vindicatifs. Néanmoins, il se veut irréprochable : "J'ai adapté une partie des pratiques selon les parcelles. J'utilise du biocontrôle sur celles dont les vignes sont à 5 m des propriétés. Je désherbe toutes mes vignes mécaniquement".

//// LES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LES ZNT HABITATIONS

L'arrêté du 27 décembre 2019 fixe des distances de sécurité à proximité des zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément et contiguës.

Pour la majorité des produits, la distance minimale à respecter lors du traitement en milieu non fermé des parties aériennes de la vigne est de 10 mètres. Les produits de biocontrôle, les spécialités composées uniquement de substances de base ou à faible risque ne sont pas concernés.

Cette distance est de 20 m minimum pour les traitements des parties aériennes des cultures avec des produits présentant certaines mentions de danger.

Les distances de sécurité au voisinage des zones d'habitation peuvent être adaptées lorsque sont mis en œuvre, "conformément à des chartes d'engagements approuvées par le préfet", des moyens permettant de réduire la dérive et des mesures apportant des garanties en matière d'exposition des résidents.



Lanceur de dialogue constructif

//// Damien Chombart, gérant du château Lamothe, commune de Haux dans l'Entre-deux-Mer (33)

Avoir commencé à dialoguer avec ses riverains avant tout le monde se révèle aujourd'hui être un sacré atout. En 2016, Damien Chombart a créé sa propre charte de voisinage. Aujourd'hui, il est fier de nouer ce dialogue régulièrement pendant la période de traitement. La campagne d'information est amorcée chaque année après une réunion sur le domaine qu'il souhaite "sans retenue". Le fil conducteur de ce moment d'échange : montrer ses aménagements pour plus de sécurité et de respect de l'environnement. Inspirant.



Damien CHOMBART - Gérant du Château Lamothe de Haux, Haux (33)

“ Montrer mes pratiques, expliquer pourquoi je traite et comment, quelles sont les précautions prises pour respecter la santé et la sécurité des hommes tout en minimisant mon impact sur l'environnement constituent la base d'un dialogue constructif. ”

Damien Chombart est un pionnier de la communication avec les riverains. La charte qu'il a créée voici quatre ans est, plus que jamais, d'actualité. Il l'a nommée la charte du bien vivre ensemble. Tout est dit. Bien vivre ensemble signifie pour lui : dialoguer, en toute transparence. Et aussi comprendre l'autre. Pour cela, il multiplie les canaux d'échanges : envoi de SMS avant les traitements, pour prévenir des périodes de vendanges, partage d'informations par mail, et surtout, invitation à une réunion

annuelle. Programmée plutôt en mars, avant la période tendue des travaux dans les vignes, elle réunit le noyau dur de la première heure, ceux qui ont co-construit la charte avec lui, une vingtaine de voisins. Mot d'ordre : aucun sujet tabou, toutes les questions peuvent être posées. Ce groupe s'est étoffé depuis, pour rassembler une quarantaine de personnes. Une grande fierté : "30 % de mes voisins me suivent aujourd'hui, j'aimerais plus".



Signature de la charte de bien vivre ensemble Château Lamothe et riverains.

Pouvoir aborder tous les sujets

Si cet échange reste convivial, autour d'un verre évidemment, il permet aussi de sensibiliser aux contraintes du métier de viticulteur. Les participants sont très bien informés sur les pratiques. "Je leur explique alors mes démarches de progrès, mes projets, quel équipement je compte acquérir et surtout, je réponds à leurs questions." Certains interrogent sur le glyphosate, demandent s'il utilise des produits classés CMR. "Je parle sécurité des applicateurs, buses antidérives, biocontrôle, essais de vignes conduites en bio".

Il expérimente cette année la nouvelle version de Movida® pour suivre avec précision l'évolution du risque oïdium. "Au fil de nos discussions je sens vraiment que leur regard change. Certes, ils veulent que nous modifiions nos pratiques mais ils acceptent le pas du temps, en comprenant mieux notre métier."

2020, une communication axée sur la biodiversité

Cette année, en raison du confinement, il a dû se contenter d'envoyer un livret reprenant les points clés des aménagements prévus sur l'exploitation pour favoriser la biodiversité ainsi que ceux déjà engagés. "Une façon de prouver que mon travail est compatible avec le respect de la faune et de la flore", relève-t-il. Trois ruches doivent être installées mi-avril en partenariat avec un apiculteur non loin de jachères fleuries. Il progresse dans le désherbage mécanique et prévoit de planter une haie, en haut de la propriété, non loin des premières maisons, pour mieux les protéger. Les plantations se feront lorsque l'investissement sera possible. Il a malgré tout un regret : "Ne pas avoir pu leur annoncer de vive voix l'obtention en début d'année de la certification Haute valeur environnementale du vignoble".

L'anecdote

Une dame un jour m'interpelle :

“ Vous passez trop souvent le pulvérisateur sur la parcelle en face de chez moi”, me demandant de façon pressante des explications. Je lui ai alors répondu que vue la surface à traiter, je travaillais par lots. Intervenant pas trop tôt le matin pour ne pas la réveiller, ni tard le soir. Et comme je dois en plus veiller à ne pas avoir de vent, ni des températures trop élevées, cela laissait peu de créneaux dans la journée pour passer avec le pulvérisateur . ”

Le vignoble, d'une superficie de 50 ha, se situe au sommet d'un coteau argilo-calcaire de la commune de Haux, au cœur du vignoble bordelais dans le terroir de l'Entre-deux-mers. Cet environnement allie habitations, nature et viticulture.

//// LES ÉTAPES

La création de la charte du "bien vivre ensemble"

- > Une première rencontre a été réalisée en décembre 2015 avec le conseil municipal
- > Une vingtaine de voisins a répondu présent en mars 2016 pour visiter le domaine. La carte de la transparence a prévalu
- > Une réunion a été menée un mois plus tard par une communicante. Les voisins avaient 20 minutes pour répondre à deux questions-clés : "Quels sont les (dés) agréments auxquels vous êtes confrontés",

"Quel type d'information et par quels moyens souhaitez-vous que le château réponde à vos interrogations"

- > À la troisième réunion, Damien Chombart a présenté la charte d'engagement du "Bien vivre ensemble". Il l'a rédigée, avec Isabelle Ladevèze de Bayer, à partir des demandes qu'il pouvait satisfaire. La principale étant de les alerter par SMS lorsqu'il doit traiter. La charte a été cosignée par tous.

//// SES CONSEILS

Pour engager le dialogue

- > Rencontrer les personnes une par une la première fois pour expliquer la démarche.
- > Entretenir régulièrement le lien par SMS, mail.
- > Ne pas hésiter à parler de ses projets et à montrer. La réunion annuelle est un bon moyen de présenter les aménagements sur place : aire sécurisée, Phytobac®, local, matériel de pulvérisation avec jet porté.
- > Pour communiquer, il existe des kits qui guident pour s'approprier des éléments de langage, organiser les échanges.

Les buses anti-dérives,

PLUTÔT QU'UNE DÉRIVE DANS LES RELATIONS AVEC LES VOISINS !

//// Yan Cogné, viticulteur à Saint-Christophe La Couperie dans le Maine-et-Loire (49), en IGP Val de Loire

Les chartes de riverains laissent la possibilité aux viticulteurs de diminuer les zones non traitées si des mesures sont prises pour maintenir le niveau de sécurité. Parmi celles-ci : la limitation de la dérive. Une option choisie par Yan Cogné pour traiter ses 50 ha afin d'être "irréprochable".

La charte de riverains du département du Maine-et-Loire fait partie des 25 signées en France avant la pandémie du Covid-19 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Alors Yan Cogné, vigneron, est prêt. "Pas question d'être en dehors de la réglementation", explique-t-il pour justifier ses choix d'aménagements et d'investissements. Et il prévient : "J'ai de très bonnes relations avec mes voisins, je souhaite que cela dure."



Yan COGNÉ - Viticulteur à Saint-Christophe La Couperie dans le Maine-et-Loire (49)

Cinq mètres récupérés et plus de sécurité

Alors, pour être prêt, il a changé en début d'année tout son matériel de pulvérisation, des machines pneumatiques face par face achetées en 2005 et 2008. Ce choix radical est aussi lié à la configuration de dix parcelles avec des bouts de rangs à 7 m des propriétés, soit 150 rangs à raccourcir pour respecter les 10 m. "Un chantier considérable d'un point de vue temps et économique", relève-t-il. Afin de ramener cette distance à 5 m entre ses derniers rangs vignes et les riverains, il a opté pour la pulvérisation par jet porté avec des rampes équipées de buses anti-dérives. Le produit se dépose uniquement sur les feuilles. Par contre, il n'a pas pu faire l'impasse sur l'arrachage en mars de deux rangs de vignes, soit 250 ceps, plantés à 3 m des limites de propriétés. "Une perte pour nous, d'autant que ces ceps

avaient 3 et 5 ans", souligne-t-il. Il a aussi écarté de son local phyto les produits qui imposent une distance de 20 m et a ouvert ses étagères au biocontrôle.

Nécessaire pédagogie sur le pulvérisateur

Mais ces évolutions des programmes de traitement supposent aussi qu'il sorte plus régulièrement son pulvérisateur pour sécuriser les récoltes. "Les consommateurs veulent que nous traitions moins, alors dès qu'ils voient un pulvérisateur, ils sont méfiants. Ils ne savent pas que nous utilisons aussi pour le biocontrôle, pour les engrais foliaires. La pédagogie est à renforcer en ce sens". Avec une viticulture certifiée Terra-Vitis, Yan Cogné, se saisit de cette reconnaissance pour expliquer son travail aux visiteurs lors des journées portes ouvertes organisées sur l'exploitation. Cette année ce sera en décembre.

//// RÉDUCTION DE LA ZNT GRÂCE AU MATÉRIEL HOMOLOGUÉ

Une réduction des distances de 10 m à 5 m avec le matériel de pulvérisation est envisageable, sous conditions :

- utiliser un matériel anti-dérive homologué par le ministère de l'agriculture
- ET
- résider dans un département dont la charte "Riverains" est signée.

La liste du matériel de pulvérisation concerné a été mise à jour au bulletin officiel du ministère de l'agriculture du 19 février 2020.

Des outils, supports de dialogue

Au-delà des distances de sécurité, l'un des points clés des chartes de riverain porte sur la communication. Information relayée par les élus, par les agriculteurs via une plateforme internet : les canaux se mettent en place collectivement. Dans leur quotidien, les viticulteurs peuvent être sollicités par les promeneurs, les riverains, lors des visites à la cave. Des outils sont disponibles pour accompagner cette communication par la pédagogie.

#INTERPELLER

//// Candice Combe, responsable contenu numérique

Et oui, le biocontrôle se pulvérise !

"Ici j'utilise une solution naturelle pour protéger ma vigne" Avec ce message simple, figurant sur un panneau placé en bout de parcelles, les promeneurs sont interpellés sur le changement de pratiques des viticulteurs. Il y a aussi un mot qui fâche : pulvérisation. "Cette communication sur site est un moyen de montrer que les produits naturels s'appliquent aussi avec un pulvérisateur, précise Candice Combe, responsable contenu numérique chez Bayer. Ce message invite les visiteurs à échanger avec le viticulteur sur ses pratiques." Le visuel se veut pédagogique. Il explique pourquoi les vignes sont protégées contre l'oidium en montrant en image les dégâts du champignon ainsi que les conséquences sur la récolte et la qualité du vin. Les panneaux seront installés cet été chez des viticulteurs volontaires en partenariat avec leur distributeur.

ICI J'UTILISE UNE SOLUTION NATURELLE POUR PROTÉGER MA VIGNE.

LA MALADIE
 > L'oidium

LES CONSÉQUENCES
 // Le goût du vin est altéré
 > acidité,
 > goût de moisi,
 > moins d'arômes fruités.
 // La quantité de vin produite est moins importante

LA SOLUTION
 Je pulvérise une solution naturelle composée de micro-organismes, agissant sur l'oidium.

100% Pas d'attaque oidium
 50% Attaque oidium

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

#EXPLIQUER

Stop aux idées reçues

"On peut obtenir un raisin sain sans protéger la vigne", "Les pictos sur les bidons de pesticides indiquent que ce sont des produits dangereux dont il faut se passer", "Les résidus de pesticides ne sont pas contrôlés...", "Zéro résidus signifie zéro pesticides" : la liste des idées reçues est longue. Toute question est pourtant légitime. Retrouvez sur Bayer-agri les argumentaires pour vous aider à mieux expliquer ces enjeux de sécurité sanitaire.

#CLARIFIER

Transparence sur les données de l'homologation

Avec le site Transparency, Bayer donne accès aux données de ces études et l'accompagne d'informations contextuelles. L'objectif est d'engager un dialogue ouvert et fondé sur les données scientifiques relatives aux produits phytosanitaires. <https://cropscience-transparency.bayer.com/fr>. Le site explique aussi tout le processus de l'homologation et apporte des argumentaires, notamment sur l'indépendance des études scientifiques.

EPI nouvelle génération,

BIEN MIEUX ADAPTÉS À LA VITICULTURE

Avec la campagne de communication sur la prévention du risque phytosanitaire, des organisations professionnelles et des syndicats agricoles travaillent pour la première fois sur un message commun. Leur objectif : mieux sensibiliser les agriculteurs au port indispensable des EPI. La nouvelle génération de vêtements est plus confortable et adaptée aux différentes étapes du traitement ainsi que pour les travaux en vert.

Sous l'égide du Contrat de solutions, un collectif, composé de huit organisations professionnelles, soutient une vaste campagne de prévention du risque phytosanitaire centrée sur les équipements de protection individuelle. Réalisée dans le cadre du Plan Écophyto et lancée pendant le Salon de l'agriculture, elle s'appuie sur plusieurs outils : un document technique, des affiches installées chez les distributeurs agricoles, une websérie avec sept épisodes et un concours pour les étudiants. Son objectif : faire de l'utilisation des EPI un automatisme pour les agriculteurs.

En mobilisant son réseau sur tous les territoires, chaque acteur du collectif explique les récentes évolutions réglementaires de ces équipements et surtout, met l'accent sur la prévention.

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO QUI EST EN VOUS

CONFORTABLE
RÉUTILISABLE
SÉCURISANT
ESTHÉTIQUE

*EPI : ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :
Ce sont les équipements portés destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après mise en œuvre des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.
Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, image vis-à-vis d'autres pro, réutilisation, coupe mieux adaptée aux tâches... Ces innovations récentes contribuent à encourager et faciliter l'évolution des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.

Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos
www.epiphyto.fr

La nouvelle gamme d'EPI vestimentaires a été conçue pour apporter plus de praticité, de confort avec une coupe moderne, proposée en modèle homme ou femme.

"La santé et la sécurité des applicateurs sont l'un des piliers essentiels de l'agriculture durable, rappelle Philippe Goujon, ingénieur santé et sécurité chez Bayer. Notre rôle, en tant que fabricant de produits phytosanitaires, est d'accompagner sur le terrain cette campagne, avec nos ingénieurs, via des formations, de sensibiliser les professionnels sur le rôle essentiel de la prévention qui réduit le risque d'exposition."

//// Plus pratiques et confortables

Les partenaires de ce collectif ont très vite compris en 2014 que les normes régissant les EPI n'étaient pas toujours adaptées à la multiplicité des travaux en lien avec la protection des cultures. Les nouveaux tissus offrent un niveau de protection très performant pour chaque étape du traitement : "Le fait que ce soit tissé permet de mieux adapter le design aux mouvements spécifiques et aux contraintes des tâches, complète Philippe Goujon. Des tenues spécifiques pour les travaux en verts ont été mises au point". L'opérateur qui prépare la bouillie porte son EPI vestimentaire recommandé pour la circonstance, un tablier de protection et surtout, ses gants. "N'oublions pas que 80 % du risque de contamination provient des projections sur les mains", complète Philippe Goujon.

Des situations nécessitent encore le port de combinaisons chimiques à usage unique comme par exemple lors de la pulvérisation avec un atomiseur à dos ou un tracteur sans cabine.

Ces recommandations sont consignées sur l'étiquette et dans des tableaux EPI à l'intérieur de livrets, selon un langage commun incluant des pictogrammes. Mises au point par l'UIPP, elles sont partagées avec tous les partenaires de la campagne.



//// TABLEAU DES PRÉCONISATIONS

La France, pionnière sur le dossier des normes EPI

Les nouvelles normes internationales des équipements de protection validées en 2017 pour l'agriculture correspondent aux normes EPI 27065. Elles ont été élaborées à l'initiative de la France en 2016. Pour les gants, les normes ont été actées en 2019.

Les préconisations sont retranscrites dans un tableau synthétique standardisé, présent, depuis fin 2019, sur plus de 90 % des étiquettes de produits mis sur le marché.

> L'UTILISATION DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE NÉCESSITE LE PORT D'EPI

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓		EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifié EN 14605+A1:2009			Type 4 'avec' capuche		
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)	✓			✓	

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
** En cas de contact avec la culture traitées.



//// REPÈRES

Pour obtenir les informations sur les EPI :

La campagne est hébergée sur www.epiphyto.fr. Tous les outils techniques et de communication sont à télécharger sur le site <http://epiphyto.fr/Outils/>

Les partenaires de la campagne de communication :

- > Adivalor
- > Chambres d'agriculture
- > Coopération agricole
- > FNA
- > FNSEA
- > Jeunes agriculteurs
- > MSA
- > UIPP
- > Synamap, le syndicat des fabricants d'EPI.

La campagne est sous tutorat du ministère de l'Agriculture et portée dans le cadre du Contrat de solutions.

//// PAR PHILIPPE GOUJON, INGÉNIEUR SANTÉ & SÉCURITÉ, BAYER

"Démontrer l'importance d'une protection efficace et adaptée"

"Nous organisons avec nos ingénieurs référents en région et avec la distribution agricole, des animations pour sensibiliser les viticulteurs au port des EPI. Nous les aidons à bien maîtriser les différentes catégories d'équipement, les niveaux de protection et l'usage. Nous expliquons aussi comment les enlever en toute sécurité. Notre atelier Phytofluo montre aux professionnels, que nous équipons pour cette expérience, les impacts de la bouillie lors du débouchage d'une buse. Un liquide contenant un traceur fluorescent est injecté dans le matériel de pulvérisation. En passant ensuite dans une chambre noire, les viticulteurs peuvent visualiser les impacts sur leur corps. Les mains ressortent les plus contaminées. Ces expériences montrent l'importance d'utiliser l'équipement recommandé pour chaque intervention. Nous rappelons aussi que le risque, c'est l'exposition au danger, lequel est lié au produit. Grâce aux EPI, l'exposition diminue, donc le risque aussi."



/ Expérience avec pulvérisateur fluo

Bonne nouvelle ////

Podcast Culture CHAMPS

PARTAGEONS
LES BONS MOTS, EN AUDIO



Expliquer le métier et le quotidien des agriculteurs au grand-public, tel est l'objectif de la série de podcast Cultures Champs. Au travers de mots parlant d'agriculture, le podcast, au format court, explore un large champ lexical pour démontrer le savoir-faire de ceux qui nous nourrissent.

Chaque vendredi sur le compte @desherbagebayer un podcast Culture Champs, relayé le 20 de chaque mois, sur le site Bayer agri. La ligne éditoriale de cette série : raconter simplement le quotidien de l'agriculteur, à partir de mots. "En choisissant des mots liés au champ lexical de l'agriculture sur un ton décalé, nous souhaitons donner l'opportunité aux agriculteurs de montrer au grand public la richesse de leur métier, leur savoir-faire, leur lien avec la nature, la science, la société", explique Fabienne Pouliquen, en charge de la ligne éditoriale du site Bayer-agri.

À rebours des critiques sur l'agriculture, ces podcasts, au format court de trois minutes, sont aussi pensés pour créer une opportunité d'échanges. Chaque professionnel peut les partager via les réseaux sociaux (whatsapp, twitter, sms...) avec ses voisins, ses clients, sa famille et créer le dialogue autour de ces bons mots.

“ Les podcast Culture Champs sont pensés pour que les agriculteurs puissent faire comprendre au grand public leur métier et savoir-faire. ”

//// Voyage avec les mots clés du métier de vigneron

Étymologie, histoire, héritage culturel, chaque mot transporte l'auditeur hors les champs pour mieux y revenir. Mis en ligne le 20 mai, le Podcast sur la vigne évoque inévitablement le vin, breuvage divin, source d'une abondante littérature. Parler

//// LE PROGRAMME

“ À très bientôt pour un nouveau mot ! ”

Les podcasts Culture Champs sont disponibles sur le site Bayer-agri : bayer-agri.fr/Culture-champs/podcast et les plateformes **Apple podcast, Deezer et Spotify.**



Pour recevoir, chaque mois, les nouveaux épisodes, abonnez-vous à la newsletter Bayer-agri.

DÉJÀ PARUS :

#TERRE #Semis
#Vigne #MÉTÉO
#NOURRIR
#Maïs #DATURA

NOS PROCHAINS ÉPISODES :

- > Juin : **BIODIVERSITÉ - MILDIOU**
- > Juillet : **AGRICULTURE NUMÉRIQUE / MOISSON**
- > Août : **VACANCES / COLZA**

vigne, c'est aussi parler viticulture, énumérer les interventions de l'Homme pour maîtriser la plante. C'est aussi rappeler que cinquante cépages façonnent les paysages en France. À réécouter, sans modération, avec ceux déjà parus sur la terre, le semis, la météo, le maïs, la datura et nourrir.

Bayer SAS – Division Crop Science – 16 rue Jean-Marie Leclair – CS 90106 – 69266 LYON Cedex 09
N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).

Movida® est un outil d'aide à la décision et au raisonnement. L'exploitation de ses résultats reste sous la responsabilité de l'utilisateur. De même, la responsabilité de la décision d'un traitement revient à l'utilisateur des produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. En aucune façon la responsabilité de l'auteur du modèle utilisé, de Bayer SAS ou des sociétés du groupe Bayer ou de ITK ne pourra être recherchée ou engagée en cas de dommages directs ou indirects subis du fait de l'utilisation des informations obtenues grâce à cet outil.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

bayer-agri.fr/Vigne

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits